

Communiqué de soutien au syndicat FO du Village Saint Exupéry et au Groupement Départemental FO du Maine et Loire

La Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FO (FO-SPS) porte depuis l'ouverture des négociations du Ségur de la santé la revendication du versement du Complément de Traitement indiciaire (CTI) à l'ensemble des agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH), ceci quel que soit son corps, grade, filière professionnelle ou lieu d'exercice.

C'est pourquoi, depuis le choix inadmissible du gouvernement d'exclure volontairement certains agents du dispositif, la Fédération FO-SPS n'a eu de cesse de dénoncer cette prise de décision en revendiquant l'extension totale du versement du CTI à l'ensemble des agents de la FPH.

Cette détermination a d'ailleurs permis d'ouvrir d'autres négociations et d'étendre progressivement le bénéfice du versement du CTI à certains agents sans pour autant bénéficier à ce jour à tous les agents de la FPH.

La Fédération dénonce avec force cette situation inégalitaire et véritablement scandaleuse à l'encontre de certains agents et ne cessera de porter la revendication du versement du CTI pour tous, ceci jusqu'à l'obtention.

Dans ce contexte, la Fédération tient à apporter son soutien plein et entier à l'ensemble des agents, des syndicats FO et plus particulièrement au syndicat FO du Village Saint Exupéry et au Groupement départemental du Maine et Loire (49) qui sont dans l'action revendicative pour obtenir satisfaction.

Cette mise à l'écart des agents de la FPH est à la fois irrespectueuse, inégalitaire et particulièrement injuste, faisant germer à juste titre, par ce traitement dégradant un sentiment de « sous » agent public dans l'esprit des personnels concernés. Cette situation doit cesser immédiatement.

La Fédération FO-SPS rappelle par ailleurs qu'aucun établissement de la FPH ne peut s'organiser et fonctionner sans le travail des agents administratifs, ouvriers et techniques. A ce titre, la Fédération revendique également pour ces agents l'ouverture urgente de négociations sur les grilles indiciaires de rémunération.

La Fédération FO-SPSS continuera à porter l'ensemble de ces revendications lors de chaque réunion avec le ministère et plus particulièrement le versement du CTI pour tous.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 26 juin 2024.